



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale ordinaire réunie le 21 octobre 2021

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentielle ainsi qu'en visioconférence.

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Betclic Elite et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic Élite et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ Etaient présents : Betclic Elite

JL BOURG BASKET
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
PARIS BASKETBALL
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92 SAS
ORLEANS LOIRET BASKET
METROPOLITANS 92
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
CHORALE DE ROANNE
STRASBOURG IG

Représentés par :

Didier LAMY (P)
Michel GOBILLOT
Jérôme MERIGNAC
Gaetan MARTEIL (P)
William RAFFA
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
Mathias PRIEZ (P)
Yann RIVOAL
Pierre FARGEAUD (P)
Alain CLOUX (P)
Paul MASSERON (P)
Frédéric DONNADIEU
Didier NOURAUULT
Alain BOUVARD
David BONNEMASON-CARRERE
Nicolas REVERET (P)
Martial BELLON

18 clubs présents ou représentés, soit 36 voix pour les votes.

▪ Etaient présents : Pro B

ALLIANCE SPORT ALSACE
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
ALM EVREUX
LILLE METROPOLE BASKET
HERMINE DE NANTES
UJAP QUIMPER 29
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
SAINT-QUENTIN BASKET BALL
TOUR METROPOLE BASKET
JA VICHY-CLERMONT

Représentés par :

Romuald ROECKEL
Xavier LAIN
Philippe BORIE (P)
Paul SEIGNOLLE
Yohan SENEZ
Laurent SERRES
Rémy DELPON (P)
Patrick ROUSSEL
Bienvenue DJOMATIN
Thierry BROCHARD
Bernard KERVAREC
Yvan GUEUDER
Roger PAOUR
Aurelien FORTIER
Marlène PAULMIER (P)
Yvan GUEUDER (P)
Paul SEIGNOLLE (P)

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix pour les votes.

Était absent excusé : Saint-Vallier Basket Drôme

• Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betclik Élite et Pro B :

Étaient présents : M. AUSSEUR
M. BERAL
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
M. TORRES

Était absent excusé : M. PRIMAULT
M. BAUDIER

• Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Étaient présents : M. JEHANNO
M. SOUCHU

Était absent excusé : M. BEESLEY

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **7 soit 7 voix pour les votes.**

• Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Étaient présents : M. KROEMER (représenté par M. MERLIOT)
M. MERLIOT
M. SPAHIC
M. DIA

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. DIALLO (P)**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. KERISIT (P)**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était absent excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistait à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT **Président FFBB**

M. Jean-Michel BELLE **Commissaire aux Comptes**

M. Michel MIMRAN **Directeur Général LNB**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

49 membres sur 54, représentant 71 voix sur 76 sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales des 22 février, 4 mai et 29 juin 2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 48 membres
Voix totales : 69
Voix exprimées : 68

Pour : 67 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 1 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°2 – L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 approuve le rapport d'activité 2020/2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres
Voix totales : 71
Voix exprimées : 65

Pour : 62 voix
Contre : 3 voix
Abstention : 3 voix
Non votés : 3 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 approuve les comptes de l'exercice 2020/2021 clos le 30 juin 2021 après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres
Voix totales : 71
Voix exprimées : 61

Pour : 57 voix
Contre : 4 voix
Abstention : 7 voix
Non votés : 3 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 approuve le rapport de gestion 2020/2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres

Voix totales : 71

Voix exprimées : 62

Pour : 56 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 5 voix

Non votés : 4 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 propose l'affectation du résultat net : excédent de l'exercice dont le montant est de 503 993 euros au poste « Autres Réserves » qui passe de 1 208 107 euros à 1 712 040 euros.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres

Voix totales : 71

Voix exprimées : 59

Pour : 53 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 7 voix

Non votés : 5 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 donne Quitus de sa Gestion au Président Alain BERAL.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres

Voix totales : 71

Voix exprimées : 61

Pour : 52 voix

Contre : 9 voix

Abstention : 8 voix

Non votés : 2 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°7 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 octobre 2021 approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2021/2022.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres
Voix totales : 71
Voix exprimées : 51

Pour : 34 voix
Contre : 17 voix
Abstention : 12 voix
Non votés : 8 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Résolution n°8 : Approuvez-vous la préconisation du Comité Directeur d'annuler l'édition 2022 de la Disneyland Paris Leaders Cup en raison des pertes générées (1 million d'euros) ? En cas de rejet de cette préconisation l'édition se déroulerait dans les mêmes conditions que précédemment avec l'impact budgétaire que cela implique.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 49 membres
Voix totales : 71
Voix exprimées : 52

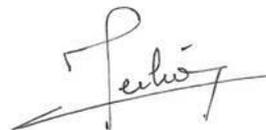
Pour : 45 voix
Contre : 7 voix
Abstention : 8 voix
Non votés : 11 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**